



RÈGLEMENT CONCERNANT LES REDEVANCES SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ
AVIS DE DÉBUT DE LA PRODUCTION MINIÈRE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Avis reçu le

Avis examiné le

Approuvé par

Renseignements sur l'exploitant de la mine

Nom de l'exploitant officiel de la mine

Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada

Adresse postale de l'exploitant officiel de la mine

a/s

Rue/C.P.

Ville/Localité

Territoire/Province

Code postal

Pays

Endroit où les dossiers de la mine sont gardés

Rue/C.P.

Ville/Localité

Territoire/Province

Code postal

Pays

Liste de toutes les autres parties ayant des intérêts dans la mine

(aux termes de l'alinéa 117(1)c) du *Règlement concernant les redevances sur l'extraction du quartz*; annexer d'autres feuilles au besoin) :

Nom

Adresse

Renseignements sur la propriété minière

Claims incorporés à la propriété minière (annexer d'autres feuilles au besoin)

Nom du claim (ex. TOM 1)

Concession n° (i.e. YA12345)

Terres autres que la propriété minière utilisées dans l'exploitation de la mine			
Il peut s'agir d'infrastructures, ex. routes, chemins, sentiers, pistes d'atterrissage, débarcadères, bureaux locaux. Des cartes montrant l'emplacement des terres en question peuvent être jointes à l'avis (annexer d'autres feuilles au besoin).			
Choisir <u>un seul</u> système de coordonnées pour la partie qui suit : <input type="checkbox"/> NTS (°/'/") <input type="checkbox"/> UTM			
Numéro(s) de carte (1/50 000)	Quadrant	Nom de la propriété	Collectivité la plus proche
Localisation	Coordonnées	Description	
Début de la production			
Date du début de la production AAAA/MM/JJ	Solde résiduel des réserves minérales initiales à la mine au début de la production (en tonnes)		

Signature autorisée de l'exploitant de la mine

J'atteste/Nous attestons que tous les renseignements fournis sont, à ma/notre connaissance, exacts et complets. Je comprends/Nous comprenons que toute déclaration trompeuse peut invalider toute approbation de la présente demande et entraîner l'imposition de pénalités en vertu du paragraphe 102(24) de la *Loi sur l'extraction du quartz* et de l'article 124 du *Règlement concernant les redevances sur l'extraction du quartz*.

Signature

Date

Nom en lettres détachées

La demande dûment remplie doit être envoyée au :

Directeur des ressources minières
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Gouvernement du Yukon, C.P. 2703, K-9, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-3126
Télécopieur : 867-456-3899
Courriel : mining@gov.yk.ca

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du *Règlement concernant les redevances sur l'extraction du quartz* aux fins de son application, et du paragraphe 29 c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements au directeur des ressources minières, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Gouvernement du Yukon, C.P. 2703, K-9, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6.